

## PROGRAMME

### Bilan de compétences 24h

Actualisé : 3/02/26

#### PUBLIC VISÉ :

- Les salariés du secteur privé
- Les demandeurs d'emploi
- Les salariés du secteur public
- Les particuliers
- Les indépendants

#### PRÉREQUIS : Aucun

#### DURÉE :

La durée du bilan est de 12h00 à 24h00, pendant ou hors temps de travail. Il se déroule sur une période de 1 à 6 mois. La répartition des heures est susceptible d'être modifiée en fonction des projets.

#### Prestation mixte :

- Entretiens individuels personnalisés.
  - Atelier collectif limité à 3h00 maximum (jusqu'à 10 personnes).
  - Travail personnel guidé (recherches, tests, enquêtes terrain).
- ⇒ Les ateliers collectifs constituent un levier méthodologique, sans jamais se substituer à l'accompagnement individuel.

#### 1) **Bilan 1 - essentiel : 1 800 €**

Objectif : clarifier le parcours, identifier les compétences et définir une orientation.

- 5 heures d'entretiens individuels
- 3 heures d'ateliers collectifs
- 4 heures de recherches personnelles et de tests
- Durée totale = 12h00

#### 2) **Bilan 2 - approfondi : 2 450 €**

Objectif : sécuriser un projet et approfondir le fonctionnement professionnel.

- 8 heures d'entretiens individuels
- 3 heures d'ateliers collectifs
- 7 heures de recherches personnelles et de tests.
- Durée totale = 18h00

#### 3) **Bilan 3 - expert : 3 500 €**

Objectif : structurer un projet professionnel indépendant et/ou salarié et optimiser l'efficacité professionnelle.

- 10 heures d'entretiens individuels
- 3 heures d'ateliers collectifs
- 9 heures de recherches personnelles et de tests.
- Durée totale = 22h00

#### OBJECTIFS ET COMPETENCES

Le bilan de compétences a pour objectifs d'analyser, d'explorer et de valoriser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et motivations pour vous aider à définir un ou plusieurs projets professionnels en corrélation avec les besoins socio-économiques de votre territoire d'activité et de votre bassin de vie et, le cas échéant, un projet de formation pour y aboutir. Cette démarche peut vous permettre, soit de confirmer votre choix de carrière, soit de reconsidérer l'évolution de votre carrière.

#### OBLIGATIONS DES PARTIES

##### Le bénéficiaire :

- atteste du caractère volontaire de sa démarche.
- s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires et à fournir toutes les informations utiles à une mise en œuvre efficace de son bilan de compétences.

##### RH France :

- s'engage à réaliser une prestation de bilan de compétences conforme aux dispositions du Code du Travail.
  - s'engage à mettre à la disposition du bénéficiaire tous les moyens matériels et pédagogiques nécessaires
  - s'engage sur le respect de la confidentialité et du consentement article L. 6313-4 du code du travail.
- Vous serez le seul destinataire de la synthèse de votre bilan.

## PROGRAMME

**Trois niveaux de bilan de compétences sont définis** afin de s'adapter à la diversité des parcours, des objectifs et des enjeux professionnels : clarification, sécurisation ou structuration d'un projet.

Chaque bénéficiaire débute par une phase d'analyse approfondie de sa situation en entretien individuel. Cet échange permet d'identifier le niveau de bilan le plus adapté et de construire un programme personnalisé, aligné avec le parcours, les aspirations et les objectifs professionnels.

Le bilan se déroule principalement en accompagnement individuel ; **seule une partie de la phase d'investigation intègre un temps collectif**, utilisé comme levier méthodologique et de prise de recul, sans jamais se substituer au suivi personnalisé.

Le programme présenté ci-dessous constitue le socle du bilan de compétences expert. Il est ajusté sur mesure, tant dans les contenus que dans les outils et modalités pédagogiques, afin de garantir un accompagnement pertinent et aligné avec le projet de chaque bénéficiaire, dans le strict respect du cadre réglementaire du bilan de compétences et des exigences Qualiopi.

### 1) PHASE PRELIMINAIRE (phase 1) => Analyse de votre demande en entretien individuel.

=> La phase préliminaire permet de :

- Analyser votre demande, vos besoins et motivations.
- Vérifier que vous êtes volontaire pour réaliser le bilan notamment, si celui-ci est prescrit et cofinancé par l'entreprise.
- Déterminer le format le plus adapté à votre situation.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

=> *Cet entretien est un acte d'avant-vente qui permet d'établir un devis personnalisé (durée, coût, lieu...) à la suite des informations collectées.*

### 2) PHASE D'INVESTIGATION (phase 2) => Construire un projet qui fait sens, en entretien individuel et collectif.

Sur la base du bilan et de vos motivations, cette phase permet de définir votre projet professionnel comme suit :

- Construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence.
- Elaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, de VAE, etc...

=> Le bilan de compétences que nous proposons comprend différentes étapes clés pour vous accompagner dans votre projet professionnel :

## Le temps collectif – Un accélérateur de réflexion

Intégré à la phase d'investigation, le temps collectif apporte une dynamique complémentaire à l'accompagnement individuel.

### **Objectifs**

- Bénéficier d'une méthodologie claire et structurée.
- Prendre du recul et élargir le champ des possibles.
- S'enrichir des échanges et du regard croisé du groupe.
- Avancer grâce à des partages collectifs et des exercices en binôme.

### **Contenus**

#### Entretiens individuels

- Analyser et mettre en perspective votre parcours pour révéler votre potentiel professionnel.
- Compétences, motivations et valeurs : relier actions, talents et besoins profonds.
- Identifier les conditions favorables à l'efficacité et l'épanouissement professionnel.
- Différencier les compétences naturelles et acquises.
- Explorer les métiers et environnements professionnels qui correspondent réellement à vos envies.

#### Entretiens collectifs (ateliers individuels et en sous-groupe)

Cet atelier collectif a pour objectif de vous permettre **d'identifier, comprendre et analyser vos compétences naturelles** à partir de situations d'interaction avec les autres participants.

Le travail de groupe constitue un **support d'observation** et de mise en perspective des modes de fonctionnement professionnels.

Parmi les thématiques abordées :

- Identifier vos compétences naturelles en situation collective.
- Mettre en lien les compétences identifiées dans des environnements professionnels concrets.
- Analyser votre mode de fonctionnement au sein d'un collectif afin de mieux comprendre l'expression de vos talents dans les dynamiques de groupe.
- Bénéficier du regard du groupe pour enrichir l'analyse individuelle, favoriser l'objectivation et soutenir la réflexion ainsi que la construction du projet.

⇒ **Les situations personnelles restent confidentielles et ne font jamais l'objet d'une restitution publique.**

#### Entretiens individuels

- Faire émerger des pistes d'orientation concrètes, réalistes et réalisables.
- Formaliser un plan d'action structuré, décliné en objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et définis dans le Temps).

#### **PHASE DE CONCLUSION (phase 3) => Présentation d'un document de synthèse, en entretien individuel.**

La phase de conclusion s'achève par la présentation de vos résultats détaillés et d'un document de synthèse co-construit, personnalisé et confidentiel, dont vous êtes le seul destinataire.

La synthèse se présente de la façon suivante :

- Analyse de vos compétences professionnelles et personnelles.
- Définition de votre projet professionnel, de propositions concrètes d'évolution ou de ré-orientation professionnelle.
- Conditions et moyens favorisant la réalisation du ou de vos projet(s) professionnel(s).
- Principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou de vos projet(s) professionnel(s).
- Possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi.

#### **=> LE SUIVI A 6 MOIS :**

Un entretien de suivi vous est proposé afin d'apprécier l'impact du bilan sur votre carrière et faire le point sur la réalisation de votre projet professionnel.

#### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

**Délais d'accès** : 15 jours ouvrés avant le début de la formation (durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation)

**Lieu de la formation** : le lieu dépend de votre région et vous sera indiqué lors de notre premier échange

**Modalités d'inscription** : Avant de vous inscrire sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr> veuillez nous contacter afin de réaliser un entretien pour d'analyser la demande et vérifier la pertinence de s'engager dans une démarche de bilan de compétences. La démarche doit être basée sur le volontariat, le bénéficiaire doit être prêt à être acteur de son bilan.

**Nombre maximum de stagiaires** : 1 personne

**Modalité** : A distance et/ou en présentiel

**Accessibilité** : Vous êtes en situation de handicap, contactez notre référente handicap Clara Barrafranca : [contact@rh-france.fr](mailto:contact@rh-france.fr)

**Consultants** : Notre équipe de consultants est présente sur tout le territoire français, ce qui nous permet de comprendre et de répondre aux besoins socio-économiques locaux. Ils connaissent les secteurs clés qui recrutent, le monde de l'entreprise et les dispositifs de formation professionnelle.

#### **Modalités pédagogiques :**

- Prestation Individuelle pendant ou hors temps de travail
- Le bénéficiaire travaillera en collaboration avec le(la) consultant(e), pour élaborer un projet professionnel en cohérence avec sa personnalité, ses motivations, ses expériences et ses compétences.
- Le bénéficiaire s'appuiera avec les conseils de son consultant(e) sur des recherches personnalisées et des enquêtes terrain.
- Un plan d'action personnalisé est élaboré en fin de bilan.
- En fin de bilan, une synthèse co-construite et confidentielle est présentée par le bénéficiaire au consultant(e). Ce document est la propriété du bénéficiaire.
- Le consultant est à l'écoute du bénéficiaire, respecte le cadre de la confidentialité, son consentement et à une posture de neutralité.

**Résultats attendus** : Les résultats attendus de notre démarche Bilan sont : Mettre en évidence ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles ; Définir des axes d'orientation professionnelle réaliste ; Explorer et valoriser des compétences personnelles et professionnelles, des aptitudes et des motivations ; - Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation dont VAE ; Restituer un document de synthèse co-construit, commenté, personnalisé et confidentiel (phase de conclusion) ; Utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière ; Effectuer une analyse de la faisabilité de votre projet eu égard aux besoins socio-économiques de votre territoire de vie et d'activité. Le bénéficiaire du bilan de compétences est le l'unique propriétaire des résultats de son bilan. C'est lui seul qui décide ou non de communiquer les résultats de ses travaux.

**Moyens techniques :**

**Digiforma** : plateforme en ligne support, émargement électronique et questionnaires

**Zoom** : classe virtuelle

**Ressources pédagogiques** : De nombreux supports, outils et questionnaires adaptés à votre profil et à vos besoins.

**Atteinte des objectifs** : Synthèse avec un ou plusieurs projets professionnels identifiés et plan d'action.

**Satisfaction et suivi :**

- En fin de formation : questionnaire d'évaluation de la formation « à chaud ».

- Après la formation : questionnaire de suivi à 6 mois

**Réclamation** : En cas d'insatisfaction ou de suggestion d'amélioration, merci de nous en informer immédiatement par mail [contact@rh-france.fr](mailto:contact@rh-france.fr) ou via un questionnaire de satisfaction en fin de formation. Nous nous engageons à traiter et répondre à toutes les réclamations dans un délai de 72 heures après réception. Nous assurons la confidentialité de chaque réclamation et considérons vos retours comme essentiels pour l'amélioration continue de nos services, afin de mieux répondre à vos besoins et attentes.

**Assiduité** : Feuille d'émargement et certificat de réalisation

**Tarif** : à partir de 1800.00 euros, 2 990 euros et 4 000 euros TTC (selon les outils, méthodes, rythme, etc.).

**Financement** : CPF (abondement possible), Entreprise, OPCO, Agefiph, France Travail et Financement personnel.

**Contact** : [contact@rh-france.fr](mailto:contact@rh-france.fr)

**En savoir plus** : [Cadre légal du bilan de compétences](#)